

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 1 de 14

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Numéro d'Enregistrement 01-2119435525-40-XXXX

REACH:

Nº CAS: 7789-12-0

Nº Index: 024-004-01-4

Nº CE: 234-190-3

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/de la préparation**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

###### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: N-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

###### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV

Rue: Industriezone "De Arend" 2

Lieu: B-8210 Zedelgem

Téléphone: +32 50 28 83 20

E-mail: info.be@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

0800 564 402 (CHEMTREC)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS**

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 2 de 14

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Sol. 2; H272  
Carc. 1B; H350  
Muta. 1B; H340  
Repr. 1B; H360FD  
Acute Tox. 2; H330  
Acute Tox. 3; H301  
Acute Tox. 4; H312  
Skin Corr. 1B; H314  
Resp. Sens. 1; H334  
Skin Sens. 1; H317  
STOT RE 1; H372  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

- |        |  |
|--------|--|
| H272   | Peut agraver un incendie; comburant.   |
| H301   | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H312   | Nocif par contact cutané.  |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H330   | Mortel par inhalation.   |
| H334   | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.          |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H340   | Peut induire des anomalies génétiques.   |
| H350   | Peut provoquer le cancer.  |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  |
| H372   | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                        |

**Conseils de prudence**

- |      |  |
|------|--|
| P201 | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.                          |
| P221 | Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement.  |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 3 de 14

|                |  |
|----------------|--|
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.   |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P311      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |

#### Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Formule: Na<sub>2</sub>Cr<sub>2</sub>O<sub>7</sub> \* 2 H<sub>2</sub>O

Poids moléculaire: 298 g/mol

#### Composants pertinents

| Nº CAS    | Substance   | Quantité     |                       |       |
|-----------|---|--------------|-----------------------|-------|
|           | Nº CE   | Nº Index     | Nº REACH              |       |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)  |              |                       |       |
| 7789-12-0 | dichromate de sodium, dihydrate   |              |                       | 100 % |
|           | 234-190-3   | 024-004-01-4 | 01-2119435525-40-XXXX |       |
|           | Ox. Sol. 2, Carc. 1B, Muta. 1B, Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H350 H340 H360FD H330 H301 H312 H314 H334 H317 H372 H400 H410 |              |                       |       |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS    | Nº CE   | Substance                       | Quantité |
|-----------|---|---------------------------------|----------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA  |                                 |          |
| 7789-12-0 | 234-190-3   | dichromate de sodium, dihydrate | 100 %    |
|           | par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 129,5 mg/kg Resp. Sens. 1; H334: >= 0,2 - 100 Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 |                                 |          |

#### Information supplémentaire

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH.

Cette substance qualifiée comme extrêmement préoccupante (SVHC) est soumise à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement REACH.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 4 de 14

#### Après inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
- Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec: Eau
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

- Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
- de l'eau si nécessaire avec du charbon actif
- Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- corrosif
- Irritant
- Toux
- Dyspnée
- Réactions allergiques
- Risque de lésions oculaires graves.
- Troubles gastro-intestinaux
- Pneumonie
- Spasmes
- Collapsus circulatoire
- État inconscient
- Apparition de méthémoglobine
- Lésions du foie et des reins
- Vomissement

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidotes: EDTA, DMPS (Demaval®)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**  
sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

- Solides non combustibles
- Propriétés comburantes
- Produits de combustion dangereux
- En cas d'incendie, risque de dégagement de: fumée toxique d'oxyde de métaux

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 5 de 14

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-scuristes

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Matériau, riche en oxygène, Comburant

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des installations de nettoyage sont

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 6 de 14

disponibles en nombre suffisant

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.

respecter les réglementations nationales

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

température de stockage: +5°C - +30°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS                               | Substance                       | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------|------------|-----------------------|
|                                      | DNEL type                       |                   |            |                       |
| 7789-12-0                            | dichromate de sodium, dihydrate |                   |            |                       |
| Salarié DNEL, à long terme           |                                 | par inhalation    | systémique | 0,03 mg/m³            |
| Salarié DNEL, à long terme           |                                 | dermique          | systémique | 0,027 mg/kg p.c./jour |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme |                                 | par inhalation    | systémique | 0,007 mg/m³           |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme |                                 | dermique          | systémique | 0,013 mg/kg p.c./jour |

#### Valeurs de référence PNEC

| Nº CAS  | Substance                       | Valeur         |
|---|---------------------------------|----------------|
|   | Milieu environnemental          |                |
| 7789-12-0   | dichromate de sodium, dihydrate |                |
| Eau douce   |                                 | 0,005 mg/l     |
| Sédiment d'eau douce  |                                 | 0,15 mg/kg     |
| Intoxication secondaire                                     |                                 | 17000000 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées |                                 | 0,21 mg/l      |
| Sol   |                                 | 0,035 mg/kg    |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 7 de 14

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L

Epaisseur du matériau des gants: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L

Epaisseur du matériau des gants: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés . Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

##### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: Filter B-(P3)

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence .

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide

Couleur: orange

Odeur: sans odour

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: 356,7 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS**

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 8 de 14

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 400 °C                   |
| Inflammabilité:  | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:  | non applicable           |
| Température d'auto-inflammation:   | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:  | 400 °C                   |
| pH-Valeur (à 20 °C):   | 3,5 (100 g/l)            |
| Viscosité cinématique:   | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:<br>(à 20 °C)  | 731,8 g/l                |
| Solubilité dans d'autres solvants  | Aucune donnée disponible |
| La vitesse de dissolution:   | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:   | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 20 °C):   | 2,35 g/cm³               |
| Densité relative:  | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:   | 1200 kg/m³               |
| Densité de vapeur relative:  | Aucune donnée disponible |

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Aucune donnée disponible

**Combustion entretenu:**

Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée**

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

**Propriétés comburantes**

Peut aggraver un incendie; comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité****Taux d'évaporation:**

Aucune donnée disponible

**Épreuve de séparation du solvant:**

Aucune donnée disponible

**Teneur en solvant:**

Aucune donnée disponible

**Teneur en corps solides:**

100%

**Point de sublimation:**

Aucune donnée disponible

**Point de ramollissement:**

Aucune donnée disponible

**Point d'écoulement:**

Aucune donnée disponible

**Aucune donnée disponible:**

Aucune donnée disponible

**Viscosité dynamique:**

Aucune donnée disponible

**Durée d'écoulement:**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Matériau, riche en oxygène, Comburant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS**

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 9 de 14

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Alcools  
Matériau combustible  
Hydrazine  
bore  
Poudres métalliques  
Anhydride acétique  
Acide sulfurique  
Fer.  
Agent réducteur  
Acide chlorhydrique

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Mortel par inhalation.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Nocif par contact cutané.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

| Nº CAS    | Substance                        |               |                 |                     |                    |
|-----------|----------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|--------------------|
|           | Voie d'exposition                | Dose          | Espèce          | Source              | Méthode            |
| 7789-12-0 | dichromate de sodium, dihydrate  |               |                 |                     |                    |
|           | orale                            | DL50<br>mg/kg | 129,5<br>Rat    | Study report (1983) | OECD Guideline 401 |
|           | cutanée                          | DL50<br>mg/kg | > 2000<br>Lapin | Study report (1983) | OECD Guideline 402 |
|           | inhalation vapeur                | ATE           | 0,5 mg/l        |                     |                    |
|           | inhalation poussières/brouillard | ATE           | 0,05 mg/l       |                     |                    |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 10 de 14

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.  
Risque de lésions oculaires graves.  
Inflammation conjonctivale chimique (Chemosis).

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
(dichromate de sodium, dihydrate)  
Peut provoquer une allergie cutanée. (dichromate de sodium, dihydrate)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (dichromate de sodium, dihydrate)  
Peut induire des anomalies génétiques. (dichromate de sodium, dihydrate)  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (dichromate de sodium, dihydrate)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (dichromate de sodium, dihydrate)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
(dichromate de sodium, dihydrate)

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référencées à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

##### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

corrosif

Irritant

Toux

Dyspnée

Réactions allergiques

Risque de lésions oculaires graves.

Troubles gastro-intestinaux

Pneumonie

Spasmes

Collapsus circulatoire

État inconscient

Apparition de méthémoglobine

Lésions du foie et des reins

Vomissement

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 11 de 14

#### 12.1. Toxicité

Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nº CAS    | Substance                        |              |                  |                            |  |  |
|-----------|----------------------------------|--------------|------------------|----------------------------|--|--|
|           | Toxicité aquatique               | Dose         | [h]   [d]        | Espèce                     | Source                                   | Méthode                                  |
| 7789-12-0 | dichromate de sodium, dihydrate  |              |                  |                            |  |  |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50<br>mg/l | 13 - 100<br>96 h | Range of species tested    | 3rd Priority List;<br>Volume 53 (2005)   | OECD Guideline 203                       |
|           | Toxicité pour les poissons       | NOEC<br>mg/l | 0,923<br>30 d    | Range of species used      | European Commission – Joint Research Cen | Several studies reported, collectively,  |
|           | Toxicité pour les crustacés      | NOEC<br>mg/l | 0,0084<br>7 d    | range of species tested    | European Commission – Joint Research Cen | Several studies, collectively, provide a |
|           | Toxicité bactérielle aiguë       | CE50<br>( )  | 0,11 mg/l<br>3 h | Range of microbes reported | European Commission – Joint Research Cen | Several studies reported with different  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### **Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS**

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 12 de 14

**Transport terrestre (ADR/RID)**

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 3087   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | SOLIDE COMBURANT, TOXIQUE, N.S.A. (dichromate de sodium, dihydrate) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 5.1   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II  |
| Étiquettes:  | 5.1+6.1   |
| Code de classement:  | OT2   |
| Dispositions spéciales:                                    | 274   |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 kg  |
| Quantité exceptée:   | E2  |
| Catégorie de transport:                                    | 2   |
| Nº danger:   | 56  |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | E   |

**Transport fluvial (ADN)**

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 3087   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | SOLIDE COMBURANT, TOXIQUE, N.S.A. (dichromate de sodium, dihydrate) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 5.1   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II  |
| Étiquettes:  | 5.1+6.1   |
| Code de classement:  | OT2   |
| Dispositions spéciales:                                    | 274 802   |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 kg  |
| Quantité exceptée:   | E2  |

**Transport maritime (IMDG)**

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 3087   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | OXIDIZING SOLID, TOXIC, N.O.S. (sodium dichromate, dihydrate) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 5.1   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II  |
| Étiquettes:  | 5.1+6.1   |
| Dispositions spéciales:                                    | 274, 900  |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 kg  |
| Quantité exceptée:   | E2  |
| EmS:   | F-A, S-Q  |

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 3087   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | OXIDIZING SOLID, TOXIC, N.O.S. (sodium dichromate, dihydrate) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 5.1   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II  |
| Étiquettes:  | 5.1+6.1   |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 13 de 14

|  |       |
|--|-------|
| Dispositions spéciales:                                | A3    |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                | 1 kg  |
| Passenger LQ:  | Y543  |
| Quantité exceptée:                                     | E2    |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 558   |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):               | 5 kg  |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):          | 562   |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                        | 25 kg |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| DANGEREUX POUR<br>L'ENVIRONNEMENT: | Oui                          |
| Matières dangereuses:              | sodium dichromate, dihydrate |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):  
dichromate de sodium, dihydrate

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 75

##### Information supplémentaire

Substance SVHC.

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:  
Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11,12,13.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium (dichromate de) dihydraté pour analyse, ACS

Révision: 13.11.2024

Code du produit: AC14.01006

Page 14 de 14

#### Abréviations et acronymes

- Ox. Sol. 2: Matière solide comburante, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 1B  
Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B  
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|        |  |
|--------|--|
| H272   | Peut agraver un incendie; comburant.   |
| H301   | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H312   | Nocif par contact cutané.  |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H330   | Mortel par inhalation.   |
| H334   | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.          |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H340   | Peut induire des anomalies génétiques.   |
| H350   | Peut provoquer le cancer.  |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  |
| H372   | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets néfastes à long terme.                       |

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.